

## **1. Contexte et enjeux**

Le large bande joue un rôle crucial dans la transformation de nos économies et de notre société, a reconnu la Commission « Le large bande au service du développement numérique » dans une lettre ouverte<sup>1</sup> adressée aux délégués participant à la Conférence de plénipotentiaires de 2014 de l'UIT.

En effet, selon cette Commission, il existe des liens étroits entre le large bande et le développement. Cette conviction s'appuie, entre autres, sur une étude de la Banque Mondiale (Qiang & Rossotto 2009) qui fait état d'un bond de 1,38% du PIB dans les pays en développement pour chaque augmentation de 10% du taux de pénétration du large bande.

Les gouvernements doivent donc veiller à l'établissement de plans en faveur du large bande défini par l'UIT<sup>2</sup> comme étant un réseau capable de transmettre des signaux à un débit élevé sur plusieurs canaux de transmission en opposition à un réseau bande de base qui utilise un seul canal de transmission. L'enjeu, faire de telle sorte que tant les pays industrialisés que les pays en voie de développement puissent pleinement tirer parti de la révolution numérique afin de réduire la fracture numérique et de disposer de nouveaux relais de croissance pour le développement socio-économique.

La Côte d'Ivoire, consciente des enjeux du développement des télécommunications/TIC et de la nécessité d'édifier une société de l'information inclusive, a engagé plusieurs réformes qui ont conduit à l'adoption de l'ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication. Ces mutations structurelles mais aussi et surtout technologiques ont hissé le nombre d'abonnés aux services des télécommunications/TIC à 25 226 426 à la fin du premier semestre 2016. Ce qui représente un taux de pénétration de 105,48%. Concernant l'accès à Internet, on comptabilise 7 600 542 abonnés en Côte d'Ivoire à la fin du premier semestre 2016, dont 7 498 587 pour l'Internet mobile soit plus de 98% des abonnements à Internet, et 101 955 pour l'Internet fixe. L'accès à Internet est largement dominé par le mobile dont l'avènement a permis d'améliorer considérablement le taux de pénétration Internet en Côte d'Ivoire qui se situe à 31,78% à la fin du premier trimestre 2016. C'est aussi le segment de marché qui représente un potentiel de croissance considérable et un levier pour la réduction de la fracture numérique en Côte d'Ivoire en particulier, dans l'Afrique subsaharienne et dans le monde entier de façon générale.

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représente environ 8% du PIB en Côte d'Ivoire pour plus de 150 000 emplois créés. L'objectif est d'atteindre 15% du PIB en 2020. Cette ambition démontre l'importance que revêtent les TIC dans l'économie de la Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui plus que jamais, les évolutions fulgurantes et les opportunités liées aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), ouvrent de nouvelles perspectives à la Côte d'Ivoire pour la réduction de la pauvreté et la lutte contre les maux qui touchent la société.

C'est dans cette optique que l'ARTCI, dans le cadre de l'encouragement au développement des TIC en Côte d'Ivoire et à l'accès de la population aux nouvelles technologies, conformément aux missions à lui confiées dans l'ordonnance, a conduit en collaboration avec le cabinet Polyconseil une étude relative à l'élaboration d'un plan national de développement du large bande en Côte d'Ivoire. Cette étude s'est faite entre le 21 juin et le 21 septembre de concert avec les acteurs du secteur à travers une démarche participative afin de réfléchir de façon consensuelle à une stratégie pour le développement du large bande.

Consécutivement à cette étude qu'on peut considérer comme un exercice prospectif, l'ARTCI organise la deuxième édition de la « journée prospective du régulateur » afin de réunir tous les acteurs du secteur autour de la thématique « Stratégie nationale du développement du large bande ». Cette journée est une tribune offerte aux acteurs et experts du secteur, les invitant à faire part de leurs analyses sur les conclusions de cette étude.

## 2. Objectif

Afin de garantir la qualité des conclusions, l'étude a été menée de concert avec tous les acteurs du secteur qui ont été associés à toutes les étapes clés du projet, à savoir l'état des lieux technique, économique et réglementaire du secteur, l'analyse des enjeux socio-économiques et le plan stratégique national.

L'objectif principal de cette journée est de présenter les conclusions de l'étude relative à l'élaboration d'un plan national de développement du large bande et de créer un cadre de

réflexion de haut niveau sur la stratégie pour le développement du large bande en Côte d'Ivoire.

Il sera ainsi question d'aborder de façon spécifique la stratégie de développement en Côte d'Ivoire sous les angles suivants :

- Le développement des infrastructures
- La baisse des tarifs
- Le développement des usages
- La création d'une vision partagée et le pilotage de sa mise en œuvre

### **3. Date et lieu**

Cette 2<sup>ème</sup> édition de la « journée prospective du régulateur » se déroulera le 29 Novembre 2016 à Abidjan.

### **4. Acteurs attendus**

Cette journée prospective est une journée d'échanges de haut niveau qui s'adresse aux décideurs et éminents acteurs de l'économie numérique en Côte d'Ivoire, notamment :

- Le Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste ;
- Les Directeurs Généraux des structures publiques (ARTCI, ANSUT, AIGF, VITIB, ESATIC, SNDI, BNEDT, SNDI, CNTIG (réseaux enterrés)) ;
- Les Directeurs Généraux des régulateurs de l'électricité, de la communication et de l'audiovisuel (ANARE et HACA) ;
- Les Directeurs et Conseillers Techniques des structures publiques (Ministère de la Construction et l'Urbanisme, Ministère des Infrastructures Economiques, Ministère du Plan et du Développement) et du MENUPI ;
- Les membres du Conseil de régulation de l'ARTCI ;
- Les Directeurs Généraux des opérateurs télécoms (ORANGE, MTN, MOOV) ;
- Les Directeurs Généraux ou Techniques des Fournisseurs d'Accès à Internet (AFNET, AVISO, VIPNET, ALINK TELECOM, IZINET, YOOME) ;
- Les Directeurs Généraux ou Techniques des équipementiers (ALCATEL-LUCENT/ NOKIA, HUAWEI, ERICSSON) ;
- Les Présidents d'Associations Télécommunications/TIC (GOTIC et UNETEL) ;
- Le Directeur Général de la CIE ;
- Le Directeur Général de IHS ;
- Le Directeur Général de AWALE ;
- Les Directeurs Généraux de bouquets de chaînes de télévision (CANAL+ et STARTIMES) ;

- Le Ministère des infrastructures économiques ;
- Le Ministère de la construction et de l'urbanisme ;
- Le Directeur Général de la SITARAIL ;
- Le Directeur Général de NSIA TECHNOLOGIES;
- Le Secrétaire Exécutif du Comité National de la Migration vers la Télévision Numérique Terrestre (CNM-TNT) ;
- Directeur Général de l'OCDE ;
- La Banque mondiale ;
- La Banque africaine de développement ;
- L'Agence Française de développement ;
- La Presse écrite et audiovisuelle.

## **5. Déroulement de l'évènement**

Les travaux se dérouleront sous forme de plénière avec une conférence inaugurale et une conférence-débat animée par un modérateur et des panélistes de haut niveau.

Le modérateur ouvrira et clôturera les échanges autour de la problématique qu'il prendra soin de présenter ainsi que brièvement les intervenants. Il assurera la modération des échanges entre les intervenants, veillera à recentrer les débats en cas de nécessité et fera au besoin des synthèses.

[&gt;&gt; Voir le programme](#)

---

<sup>1</sup> <http://www.broadbandcommission.org/Documents/open-letter-itu-pp14-fr.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.itu.int/ITU-D/finance/work-cost-tariffs/events/tariff-seminars/djibouti-08/Abosse-5-FR.PDF>